



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 31

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. MONDOLONI
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
M. DE SOUZA à M. GARDIOL
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN
Mme SAHUN à M. BOCCIA

Absents :

M. BORELLI
M. ALLIOTTE

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

N° Acte : 7.5

Délibération n° 24-63

Vu la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui organise le nouveau cadre d'action de la politique de la ville dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu le décret n°2074-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires. Concernant Vitrolles, deux secteurs sont ciblés : le secteur Centre (les Pins, le Liourat, les Hermes, la Petite Garrigue, soit 6341 habitants) et la Frescoule (1144 habitants) comptant au total 7485 habitants.

Vu la signature du premier Contrat de Ville communautaire du Pays d'Aix avec l'État, les quatre communes concernées sur son territoire (Aix-en-Provence, Vitrolles, Pertuis, Gardanne) et ses partenaires le 30 juin 2015 et la délibération n°15-97 en date du 28 Mai 2015 approuvant la signature de la convention du Contrat de Ville 2015-2020.

Vu la délibération n°18-263 approuvant la convention d'application du Contrat de Ville entre la Ville de Vitrolles et la Métropole.

Vu l'article 181 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances 2019 qui indique que les Contrats de Ville produisent leurs effets jusqu'au 31 décembre 2022 et la circulaire ministérielle n° 6057/SG du 22 janvier 2019 qui indique que la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Vu la délibération n°19-199 en date du 21 novembre 2019 approuvant le protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de Ville du Pays d'Aix le prorogeant jusqu'au 31 décembre 2022.

Vu l'article 68 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 portant loi de finances 2022 qui acte la prorogation des Contrats de Ville d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu la délibération n° en date du approuvant l'avenant de prorogation du contrat de ville du pays d'Aix d'octobre 2022,

Vu la délibération n°20-140 en date du 10 juillet 2020 approuvant l'avenant à la convention cadre relative à l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Territoire du Pays d'Aix.

Considérant que le Contrat de Ville s'organise autour des trois orientations stratégiques :

- cohésion sociale,
- développement économique et emploi,
- cadre de vie et renouvellement urbain.

Considérant que la cohésion sociale constitue le principal pilier du dispositif 2024 dans lequel on retrouve les thématiques suivantes :

- prévention de la délinquance et accès aux droits
- solidarité, santé
- réussite éducative, parentalité
- culture, sport
- valeurs de la République, citoyenneté

Considérant que pour améliorer l'intervention publique dans toutes les thématiques et générer des actions innovantes et structurantes avec des effets levier sur les politiques de droit commun, le dispositif du contrat de ville, sous le pilotage de la métropole Aix-Marseille-Provence renforce les systèmes de coopération et implique de nombreux acteurs : Ville, Etat, département, bailleurs sociaux, associations et citoyens.

Considérant que l'octroi aux citoyens du pouvoir d'agir sur les conditions sociales, économiques et éducatives qui constituent leur quotidien est une priorité affichée par la ville qui a trouvé sa déclinaison dans la phase d'élaboration du contrat.

Considérant que les enjeux majeurs 2024 pour les quartiers prioritaires de Vitrolles ont été questionnés à l'aune du travail de réécriture du prochain contrat de ville 2024-2030 et de sa déclinaison communale. Les enjeux prioritaires sont formulés à partir d'un diagnostic de territoire, issu d'un croisement entre des données objectivées réactualisées à l'échelle métropolitaine en 2023, d'un travail de concertation des habitants réalisé par l'Etat à l'été 2023, et de la poursuite du travail partenarial engagé de longue date avec l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville (partenaires opérationnels, institutionnels, habitants). Ont également été pris en compte les résultats de l'évaluation finale du Contrat de Ville, les axes du Plan Local de Santé Publique, de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS. Enfin les enjeux du contrat de ville ont vocation à s'articuler en complémentarité avec

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

les objectifs poursuivis par la Cité Educative, le Programme de Réussite Educative, et à entrer en convergence avec le Plan Educatif Local

Considérant que ce travail partenarial a permis un soutien financier pour 52 dossiers (sur 63 projets déposés) pour un montant total des financements attribués qui s'élève à 627 984 euros qui se décompose ainsi :

- 150 000 euros de la ville
- 150 000 euros de l'Etat
- 41 400 euros du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- 17 000 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 268 484 euros des bailleurs sociaux (reversement d'une part de l'exonération de la TFPB)

Pour un montant total de 626 884 euros.

Considérant la réunion du comité technique élargi à l'ensemble des partenaires qui a arrêté ces orientations et ces montants lors des réunions des 22 et 23 février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 27 voix Pour et 4 Abstentions (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

N'ayant pas pris part au vote : 6 (GACHON Loïc / MERSALI Malik / JESNÉ David / HAMOU-THERREY Bernadette / ROVARINO Isabelle / AMAR Daniel)

APPROUVE la programmation financière 2024 du Contrat de Ville concernant la Ville de Vitrolles, validée lors du Comité de Pilotage en mars 2024 par l'ensemble des institutions signataires du Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions devant intervenir avec les différents porteurs de projets du Contrat de Ville et à accomplir toutes les formalités liées à leur exécution.

IMPUTE les dépenses afférentes au budget de fonctionnement 2024 de la commune.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

**CONTRAT DE VILLE - ANNEE 2024
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INSERTION - EMPLOI**

VITROLLES	N S D C O V R P O N V T E S U A O E U N E U	3 U B U	Coût opération	Pdv Demande	Rdv Proposé	Moyennes	CONTRAT DE VILLE										DROITS COMMUNS MOBILISES									
							BAILLEURS SOCIAUX					CD	MAMP Pays d'Aix	ETAT	ASP	VILLE	CM	EP	ES	Autres	CAF	MAMP Pays d'Aix	EUROPE	Report Ressources non utilisées	Ressources Indirectes	Contribution des volontaires en nature
							F	M	L	U	V															
INTER-MADE	Developper l'ESS en Pays d'Aix - Starter, Concours et Recours		118 884,0 €	11 000,0 €	2 000,0 €	1 000,0 €	3 000,0 €					7 107,0 €	5 000,0 €	14 146,0 €			4 562,0 €	45 000,0 €	14 503,0 €			20 407,0 €				
INTER-MADE	Citéad vitrolles		38 353,0 €	11 500,0 €	4 000,0 €	1 800,0 €	3 000,0 €	1 000,0 €					3 000,0 €													
COOPERATIVE INITIATIVE JEUNES	Cooperative éphémère de jeunes		33 200,0 €	6 000,0 €	6 000,0 €	4 000,0 €	3 100,0 €			2 300,0 €							25 000,0 €									
MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE	Bosser l'emploi des Jeunes en Pays d'Aix		30 008,3 €	24 000,0 €	3 000,0 €	1 000,0 €	3 000,0 €						6 000,0 €													
LOOK AND JOB	L'agence de beauté solidaire		45 000,0 €	4 500,0 €	4 000,0 €	4 000,0 €							2 500,0 €													
VILLE DE VITROLLES	Femmes en action		18 000,0 €	18 000,0 €			18 000,0 €	18 000,0 €																		
FACE SUD PROVENCE	Job Academy		7 000,0 €	7 000,0 €	7 000,0 €	7 000,0 €	5 000,0 €	2 000,0 €																		
LA TOUTE AN-OMMATIOU E	Créateur de talents		19 000,0 €	2 000,0 €	0,0 €	0,0 €																				
WIMCOV	Accompagnement à la mobilité inclusive pour le retour à l'emploi		11 729,0 €	6 000,0 €	3 500,0 €	3 000,0 €	3 500,0 €																			
TOTAUX			320 974,3 €	90 000,0 €	29 500,0 €	23 100,0 €	33 100,0 €	3 000,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	45 000,0 €	14 503,0 €	0,0 €	0,0 €	20 407,0 €	0,0 €	0,0 €					
TOTAUX TOUTS BAILLEURS SOCIAUX CIV : 0,0 €																										

CONTRAT DE VILLE - ANNEE 2024
PREVENTION - DELINQUANCE - ACCES AUX DROITS

VIREMENTS	PROJETS	N°	AN	COUT OPERATION	COUT DENIERE	COUT PROPOSE	COUT REEL	DROITS COMMUNS MOBILISES													
								BAILLEUS SOCIAUX						DROITS COMMUNS MOBILISES							
IN	DE	IN	AN					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
SR	PE	NO	VA					M	C	F	M	U	M	CD	MAAP						
UC	OS	UN	AV					C	F			C	I		Pays d'Als						
TE	ES	U	U																		
UE	U	U	U																		
ADDP 13	Emplacement vers le citoyen		1	21 470,0 €	3 400,0 €	3 400,0 €	4 400,0 €	3 000,0 €			400,0 €										
DUNIS	Médiation sociale, prévention de la délinquance, tranquillité publique, accès aux droits			297 868,1 €	100 334,0 €	200 334,0 €	200 334,0 €	30 192,0 €	4 280,0 €	8 432,0 €	39 056,0 €	11 964,0 €									
AVES	Activités			24 395,0 €	14 000,0 €	14 000,0 €	14 000,0 €	3 000,0 €			2 500,0 €	1 000,0 €									
AVES	Chantier d'utilité sociale 2024			8 455,0 €	3 500,0 €	3 500,0 €	4 000,0 €	3 900,0 €													
AVES	Jeux d'Atypul - Accès aux droits des étrangers			32 168,0 €	6 200,0 €	8 200,0 €	8 000,0 €														
AVES	Accompagnement éducatif des collégiens ruraux			20 938,0 €	13 000,0 €	13 000,0 €	3 000,0 €	1 250,0 €			2 500,0 €	3 000,0 €									
CDAD 13	Consultations publiques grandeur Alsace																				
LEO LABRANGE MENTHERANE	Accompagner les SLD/S			29 812,0 €	9 300,0 €	9 300,0 €	4 000,0 €	3 000,0 €			2 000,0 €										
LEO LABRANGE MENTHERANE	Avec les jeunes en 2024			14 701,0 €	6 500,0 €	6 500,0 €	7 000,0 €	3 000,0 €			1 000,0 €	3 000,0 €									
LEO LABRANGE MENTHERANE	Prise en charge des exilés temporaires			15 709,0 €	7 500,0 €	7 500,0 €	3 000,0 €	3 000,0 €													
SOULHART FEMMES 13	Permanences d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugales à la maison en 2024 et prises de rendez-vous			17 150,0 €	5 400,0 €	5 400,0 €	9 000,0 €														
TOTAUX				472 840,1 €	231 134,0 €	265 134,0 €	221 000,0 €	36 182,0 €	5 500,0 €	8 432,0 €	42 466,0 €	26 534,0 €	7 000,0 €	0,0 €	2 470,0 €	2 443,0 €	89 231,0 €	0,0 €	5 470,0 €	0,0 €	0,0 €

TOTAUX TOUTS BAILLEUS SOCIAUX CDV : 118 984,0 €

